



ROBIN DES BOIS

# A LA TRACE

## Braconnage et trafic de civelles et d'anguilles non européennes

Extraits non exhaustifs du bulletin trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux "A la Trace" édité par Robin des Bois  
("On the Trail" dans sa version anglaise)  
n°1 à n°44 (1<sup>er</sup> avril 2013 - 31 mars 2024)

### Intégralité des numéros disponibles sur

<https://robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

### "A la Trace" n°44

11 mars 2024

#### Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, Canada

Fermeture totale de la pêche aux civelles de l'espèce anguille américaine (*Anguilla rostrata*) dans toutes les provinces riveraines de l'océan Atlantique. La ministre fédérale des Pêches et des Océans, Diane Lebouthillier, l'a annoncé dans ces termes :

"Comme vous le savez, nous avons malheureusement constaté au cours des dernières années une tendance à la hausse de défis très graves liés à la pêche à la civelle, y compris d'énormes quantités de civelles pêchées illégalement, ce qui compromet la conservation de l'espèce. De plus, la pêche est devenue la cible de harcèlement, de menaces, et de violence entre les pêcheurs, et à l'égard des agents des pêches, et un certain nombre d'affrontements et d'incidents violents créent une menace immédiate pour la gestion des pêches et la sécurité publique. Cela nuit énormément aux efforts nationaux et internationaux visant une gestion durable de la pêche à la civelle.

J'ai soigneusement examiné toutes les options pour déterminer si les circonstances actuelles permettraient une pêche durable et ordonnée à la civelle cette année. À la vue de tous ces éléments, il est clair qu'en l'absence de changements importants, les risques pour la conservation de l'espèce ne peuvent être pris en compte, et la gestion ordonnée de la pêche ne peut être rétablie. C'est pourquoi j'ai pris la décision difficile de ne pas accorder de permis de pêche à la civelle et de ne pas ouvrir cette pêche dans la région des Maritimes en 2024. Cela aidera nos agents des pêches à lutter contre la pêche non autorisée. Je suis bien consciente que la pêche à la civelle et d'autres espèces est importante pour la santé économique des collectivités côtières. Cela dit, la gestion responsable des ressources et la sécurité doivent être primordiales.

.../...

Je tiens à préciser que toute personne qui pêche la civelle fera l'objet de mesures d'application de la loi en vertu de la *Loi sur les pêches* et du *Règlement de pêche des provinces maritimes*. En n'ouvrant pas la pêche, notre message est extrêmement clair : n'allez pas en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour pêcher la civelle."

Suspension de la pêche aux civelles et violence de braconniers en 2023, cf. "A la Trace" n°40 p.233 (réf.3).<sup>3</sup>

Mercredi 6 et jeudi 7 mars 2024

#### Province de la Nouvelle-Écosse, Canada

La pêche à la civelle américaine (*Anguilla rostrata*) est fermée en 2024 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. L'interdiction s'applique à chacun, y compris aux pêcheurs professionnels et aux populations natives. L'effort de restauration des populations s'intensifie. En 2023, 80 infractions ont été constatées et poursuivies. Les 6 et 7 mars, les inspecteurs des pêches ont interpellé 5 individus et ont saisi un verveux, 8 épuisettes et 1,14 kg de civelles soit environ 3800 individus qui ont été immédiatement remis à l'eau. La violence, l'affluence des braconniers, l'insuffisance en nombre des inspecteurs des pêches et l'inflation des prix (5000 à 6000 US\$/kg en Asie) ont en quelques années provoqué un cataclysme : les civelles et les anguilles des 2 provinces riveraines de l'océan Atlantique sont menacées de disparition.<sup>2</sup>

**21 février 2024**

**Au large d'Arecibo, Comté d'Arecibo, Etat libre associé de Porto Rico, Etats-Unis d'Amérique**

Inculpation de Saul Enrique José De La Cruz et de Simon De La Cruz Paredes. Un avion des douanes et de surveillance des frontières avait repéré à 72 km de Porto Rico une embarcation dont la destination et la cargaison au vu de son profil et de son absence de pavillon méritaient d'être documentées. Une patrouille des gardes-côtes a été mobilisée et face au refus du navire suspect de s'arrêter, des tirs d'intimidation et de neutralisation ont détruit ses moteurs. Les gardes-côtes ont saisi à bord plus de 100.000 civelles américaines (*Anguilla rostrata*) acquises frauduleusement dans l'ex-colonie espagnole et réparties dans 22 poches d'eau.<sup>21</sup>

**Février 2024**

**Poste-frontière de Luohu, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.**



Près de 200.000 civelles (genre *Anguilla*) (57 kg sur la base d'un poids moyen de 0,3 gramme par individu) réparties dans 26 poches d'eau ont été saisies dans les valises à roulettes de 4 passagers qui sortaient de Chine continentale et avaient pour première destination Hong Kong.<sup>31</sup>

**"A la Trace" n°42**

**Début octobre 2023**

**Whitby, Région de Wellington, Ile du Nord, Nouvelle-Zélande**

L'anguille de Nouvelle-Zélande (*Anguilla dieffenbachii*) est une exclusivité de la Nouvelle-Zélande. Les adultes font 2 mètres de long et vivent jusqu'à 80-100 ans. Leurs frayères sont quelque part dans l'océan Pacifique, peut-être près des îles Tonga. Les alevins poussés par le vent et les courants mettent 10 mois à atteindre les estuaires et les embouchures de rivières et comme pour toutes les espèces de l'océan mondial, les essaims se heurtent à des obstacles difficilement surmontables comme les barrages et détectables comme les polluants chimiques et bactériologiques. Ils souffrent dans leur progression et leur croissance de l'assèchement des marais et du comblement des fossés. Quand les anguilles atteignent la maturité sexuelle, elles repartent dans l'océan avec une tête fuselée et des yeux bleus.

60 d'entre elles âgées de 70-80 ans ont été massacrées début octobre dans le ruisseau Wai-o-Hata dit aussi Duck creek (ruisseau des canards). Les édiles de Porirua sont sous le choc. La pêche aux anguilles est interdite dans le cours d'eau. Malheureusement, les panneaux informatifs qui rappellent cette interdiction sont régulièrement arrachés et le respect que ces anguilles géantes inspirent à beaucoup est tourné en dérision par la cruauté de quelques-uns.<sup>51</sup>

**9 mars 2023**

**Aérogare Guy Malary, Port-au-Prince, Département de l'Ouest, Haïti**



Saisie par les douanes de 29 colis de civelles de l'espèce anguille américaine (*Anguilla rostrata*) avant l'embarquement sur l'avion privé immatriculé HR-AXL en provenance du Honduras et se rendant à Tocumén, Panama. La destination finale des anguilles était Toronto au Canada. L'avion et la cargaison appartiendraient à un certain Jean Philippe Chatelain, PDG de Chatelain Tours, une agence de voyage.

Administration Générale des Douanes, 10 mars 2023 ; Rezo Nòdwès, 10 mars 2023 ; Haiti Channel Network, 12 mars 2023.<sup>13</sup>

## LES CIVELLES D'HAÏTI

"Nan Bouchi", l'embouchure de la Grand-Anse dans la mer des Caraïbes, est en pleine agitation pendant les nuits sans lune de septembre à mars et parfois au-delà. Il y a les bars à alcool, les vendeurs de sandwichs et de thé de gingembre, et au-delà des plages il y a des lumières qui vacillent. C'est la saison du "dekou", de la moisson des civelles.

Des pros et des profanes nouvellement attirés par la poule aux œufs d'or ratissent la mer avec leurs cadres en bois cloués d'un bout de moustiquaire et tamisent les civelles. Bonne nuit, mauvaise nuit, les expérimentés en ratissent entre 15 et 250 grammes par nuit au péril de leur vie car si le cadre est d'une certaine manière enchanteur, il arrive qu'en pleine nuit froide, voulant aller chercher les civelles plus loin, là où il n'y a plus de concurrence, les pêcheurs perdent pied. Sur la plage, les rabatteurs et rabatteuses travaillant pour les grossistes et les exportateurs achètent le gramme pour 200 gourdes (1,3 US\$). Dans un gramme, il

y a 3 à 4 civelles. En 3 nuits, les plus chanceux et les plus téméraires peuvent capturer 1000 grammes de civelles et gagner jusqu'à 200.000 gourdes (1300 US\$) ou se noyer: "l'al Chili" (ils partent pour le Chili). Les mêmes scènes se répètent sur les 1500 km du littoral haïtien aux embouchures du Bas-Limbé, du Novion, du Cap-Haïtien, du Borgne, du Camp Louise, du Saint-Marc, du Caracol et de la Petite-Rivière-de-Nippes.

Dès 2018, le Comité animaux de la CITES a émis des doutes sur la traçabilité des anguilles américaines (*Anguilla rostrata*) en provenance d'Haïti : "Elles sont exportées au Canada et parfois elles sont labellisées "origine Canada", le Canada étant considéré comme un gage de qualité supérieur à l'origine Caraïbes." "Selon le témoignage d'un courtier en anguilles au Canada, tous ses concurrents vont à Haïti, à Cuba et en République dominicaine pour en acheter le plus possible." Cuba et la République dominicaine sont membres de la CITES, Haïti n'est pas membre de la CITES.

En 2021, le rapport sur la conservation et le commerce des anguilles américaines à Haïti rédigé par Jean Anderson Bolivar, porte-parole de l'Association Nationale de Protection des ressources Aquatiques, pour la Commission océanographie de l'UNESCO, évoque la perte de cette ressource économique dans les 20 années à venir si les pouvoirs publics d'Haïti ne prennent pas tout de suite des mesures de restriction d'accès à la ressource biologique. La saisie à l'aérogare Guy Malary semble répondre aux recommandations de Jean Anderson Bolivar et d'autres experts et affirmer malgré un contexte social et politique déchiré et dégradé la volonté de mettre fin à la dilapidation d'une richesse naturelle du pays.

AyiboPost, 13 décembre 2019 ; Report on conservation and trade of the American eel *Anguilla rostrata* in Haiti prepared by Jean Anderson, 2021.<sup>14</sup>



Pêche nocturne aux civelles à Haïti

© Anderson Jean

**5 et 15 avril 2023**

**Aéroport International Stanfield d'Halifax, Province de la Nouvelle-Ecosse, et Province du Nouveau-Brunswick, Canada**

Saisie de 25 kg de civelles américaines (*Anguilla rostrata*) d'une valeur égale à 82.715 US\$ soit 3300 US\$/kg. Elles étaient en partance pour l'Asie. Les survivantes à la capture et au voyage auraient été engraisées au Japon ou en Chine et tuées à l'âge adulte pour la filière alimentaire et des sushis d'anguilles vendus très chers notamment aux Etats-Unis et au Canada. Les civelles en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec sont confrontées au prélèvement des pêcheurs agréés, aux quotas réservés aux populations natives et aux omniprésents braconniers se ruant de plus en plus nombreux sur les estuaires et les rivières pour satisfaire la demande des communautés asiatiques et des éleveurs chinois. Les bénéfices considérables de la filière interdite font que le kilo de civelles (3330 spécimens environ) se vend aux éleveurs et à leurs intermédiaires autour de 3000 US\$. La saisie à l'aéroport d'Halifax n'est qu'une goutte d'eau (contenant cependant plus de 83.300 civelles).

Les anguilles américaines sont menacées d'extinction et leurs alevins sont assaillis de toutes parts. L'imminence de l'extinction se précise et le Canada tente désespérément de mettre le frein. Les violences, les troubles du voisinage, les risques de rixes nocturnes, l'insuffisance des moyens humains de contrôle et l'afflux des candidats légitimes ou illégitimes à la capture des civelles ont contraint Ottawa et la ministre des Pêches et des Océans à suspendre à partir du 15 avril et pendant 45 jours toute activité de pêche aux civelles. Les détenteurs de permis comme Wine Harbour Fisheries se sont pliés à l'ordonnance de leur ministre mais ont manifesté leur colère en voyant dans les rivières, les embouchures et même les ruisseaux les braconniers continuer à déferler avec leurs tamis, leurs seaux, leurs épuisettes et leurs voitures immatriculées dans le Québec ou dans le Maine, le New Hampshire et d'autres Etats des Etats-Unis. Quant aux Mi'kmaq et autres populations natives, ils ont pour certains persisté à capturer les civelles en s'appuyant sur des permis traditionnels et prétendument inaliénables de pêche alimentaire, culturelle, sociale et cérémonielle. Tous les contrevenants profitent de la grève des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans qui réclament depuis longtemps des moyens supplémentaires pour contrôler les activités illégales. Le 30 mai, le gouvernement fédéral n'a pas eu d'autre option que de prolonger l'interdiction de capturer les civelles jusqu'au 15 juillet en soulignant que malgré la grève en cours, les agents des pêches avaient procédé depuis le 15 avril à 110 arrestations et saisi un grand nombre d'engins de pêche et 5 véhicules.

CBC/Radio-Canada, 12 avril 2023 ; Pêches et Océans Canada, 15 avril 2023 ; Radio-Canada, 15, 18, 25 et 27 avril 2023 ; La Presse canadienne, 18 et 25 avril et 30 mai 2023.<sup>3</sup>

**5 mai 2023**

**Enfield, Province de la Nouvelle-Ecosse, Canada**

Pendant la suspension sine die de la pêche aux civelles américaines (*Anguilla rostrata*), 113 kg des alevins d'anguilles ont été saisis à l'arrière d'un pick-up soit une valeur écologique inestimable et une valeur économique de 500.000 dollars (367.000 US\$ et 3245 US\$/kg).

Entre le 15 avril et le 5 mai, la police des pêches a saisi 28 épuisettes, 46 verveux, 4 véhicules, 15.000 dollars (11.000 US\$) en espèces, toute une gamme d'engins de capture et dispositifs de stockage de civelles.

Pêches et Océans Canada, 8 mai 2023.<sup>4</sup>

## "A la Trace" n°38

**Mi-novembre 2022**

### **Aéroport International de Kaohsiung, Taïwan**

Saisie de 60.000 civelles dans les bagages de 2 passagers taïwanais qui tentaient de s'envoler vers un pays étranger dont le nom n'a pas été publié par l'Agence des pêches. L'exportation des civelles et des anguilles est interdite. Taïwan dispose de la plus grande diversité d'espèces d'anguilles de l'océan mondial mais les stocks sont en diminution et la ressource est réservée à la communauté taïwanaise pendant l'ouverture de la pêche du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars.

Chris R. Shepherd, 19 novembre 2022 ; Fishery Radio Station, 18-26 décembre 2022.<sup>23</sup>

## "A la Trace" n°37

**23 juillet 2022**

### **Tusten, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique**

Opération conjointe des rangers et des agents du DEC (Department of Environmental Conservation) pour coincer 2 bateaux qui pêchaient à la fourche sur la rivière Delaware. A bord d'une des embarcations, 11 anguilles américaines (*Anguilla rostrata*) ont été saisies. Les plaisanciers ont été verbalisés pour possession d'un engin de pêche prohibé.

Department of Environmental Conservation, 3 août 2022.<sup>9</sup>

## "A la Trace" n°36

**30 mai 2022**

### **Aéroport International Stanfield d'Halifax, Province de la Nouvelle-Ecosse, Canada**

Saisie de 18 kg de civelles vivantes d'une valeur estimée à 40.000 dollars canadiens (69.910 US\$ soit 3.880 US\$/kg).

Les anguilles américaines (*Anguilla rostrata*), ou civelles, sont pêchées dans les rivières de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, puis sont envoyées par avion en Asie où elles sont élevées jusqu'au stade adulte d'anguilles. Chaque printemps, la ruée conduit à des conflits au bord des cours d'eau entre pêcheurs natifs Micmacs et pêcheurs non-natifs.

CBC/Radio-Canada, 8 juin 2022.<sup>2</sup>

## "A la Trace" n°33

**3 juillet 2021**

### **Port Kelang, Etat du Selangor, Malaisie**

Les autorités saisissent 1349 caisses contenant des anguilles congelées (genre *Anguilla*, *Anguilla anguilla* est en Annexe II) et 951 caisses contenant des poissons de la famille Trachipteridae, d'un poids total de 27.955 kg, acheminées par voie maritime depuis l'Iran. Valeur estimée : 146.487 ringgits (34.000 US\$). L'entreprise de produits de la mer responsable de la tentative de contrebande ne dispose d'aucun permis. Les poissons de la famille Trachipteridae sont des poissons de grande profondeur.

Information Fusion Centre – Indian Ocean Region (IFC-IOR), juillet 2021 ; New Straits Times, 7 juillet 2021.<sup>33</sup>

### **EN FAMILLE**

**Mai 2021**

### **Nantong, Préfecture de Nantong, Province du Jiangsu, Chine**



Li et sa femme capturaient des civelles (famille Anguillidae) dans le Yangtsé à côté de Qidong. Le 6 mars, c'est un esturgeon chinois (*Acipenser sinensis*, Annexe II) de 5 ou 6 ans que Li prend dans ses filets. Ses clients sont conscients des risques juridiques et ne l'achètent pas. Li décide de le garder pour sa consommation personnelle. Le 9 mars, la police se présente à son domicile et trouve 12,06 kg de chair d'esturgeon. Il est condamné à un an et 4 mois de prison et à une amende de 20.000 yuans soit 3090 US\$.

Ziniu News, 5 juin 2021.<sup>21</sup>

## "A la Trace" n°32

### **RECIDIVE**

**7 avril et 15 décembre 2021**

**Aéroport International John F. Kennedy, Etat de New York et Hartford, Etat du Connecticut, Etats-Unis d'Amérique**



King Sheung Chan, alias Nelson, travaillait conjointement pour Asia Aquatic Company Ltd. basée à Hong Kong et pour Laknock Trading basée au Canada. Il faisait office de collecteur de civelles nord-américaines et européennes destinées aux élevages chinois.

Il s'est fait prendre le 7 avril 2021 avec 19,3 kg de civelles estimés à 86.000 US\$ (4456 US\$/kg). Il a plaidé coupable et a été condamné à 8 mois de prison ferme.

Les anguilles américaines (*Anguilla rostrata*) ne sont pas inscrites à la CITES mais elles sont néanmoins protégées par les lois des Etats américains. Sur la côte Atlantique, la pêche des civelles est autorisée uniquement dans le Maine avec des quotas stricts et en Caroline du Sud. Chan a été confondu en achetant un lot de civelles 29.500 US\$ à un officier de l'US Fish and Wildlife Service se faisant passer pour un braconnier sévissant en Virginie, dans le Maryland et dans le Massachusetts. L'après-midi même, Chan se rendait avec sa nouvelle acquisition près de l'aéroport John F. Kennedy, chez un transitaire responsable d'un autre lot de civelles expédié par Laknock Trading depuis le Canada. La plupart des petites anguilles étant mortes pendant le voyage Canada-USA, Chan les a remplacées par les civelles vivantes achetées quelques heures avant à l'officier de l'USFWS. Le transitaire a repris les 10 boîtes ré-achalandées, pourrait-on dire. Elles ont suivi leur chemin jusqu'à la zone fret. La contrebande n'a pas eu le temps de s'envoler pour Hong Kong. Chan a été arrêté, les civelles saisies et pour celles qui étaient encore vivantes relâchées dans la nature.

Chan est un récidiviste. Il a reconnu avoir exporté illégalement 103 kg de civelles d'une valeur estimée à 3301 US\$/kg en 2017.

US Department of Justice, 1<sup>er</sup> juillet 2021 et 15 décembre 2021.<sup>12</sup>

## "A la Trace" n°31

**Fin novembre 2020**

**Rivière Saint-Etienne, Département de la Réunion, France**

« Le braconnage est un fléau et il touche tous les cours d'eau », dénonce la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques. La rivière des Galets, la rivière Saint-Etienne, le Bras de Cilaos, toute l'île de la Réunion est concernée. Les gardes-pêche font leur possible pour desserrer l'étreinte. 500 cabots bouche-ronde (*Cotylopus acutipinnis*), des anguilles et des filets ont été saisis. Quatre espèces d'anguilles sont présentes sur l'île, des anguilles bicolores (*Anguilla bicolor bicolor*), des *Anguilla nebulosa*, des anguilles du Mozambique (*Anguilla mossambica*) et des anguilles marbrées (*Anguilla marmorata*). Il est temps d'inscrire toutes les espèces d'anguilles à l'Annexe II de la CITES. Clicanoo, 12 décembre 2020.<sup>4</sup>

## "A la Trace" n°29

**OPERATION LAKE**

**Octobre 2019 – avril 2020**

**Albanie, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, République Tchèque, France, Géorgie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Espagne, Suisse, Suède et Royaume-Uni.**

Action anti-traffic de civelles et d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) coordonnée par les services spécialisés et par Europol dans 19 pays.

- Italie : saisie de 550 kg d'anguilles.

- Portugal : 400 kg de civelles à Porto, Braga et Aveiro. Valeur : 2,05 millions d'euros.

- Suède : saisie de 10 kg d'anguilles fumées (*Anguilla japonica*) en route pour la Norvège.

- Espagne : saisie de 722 kg d'anguilles dont la valeur sur le marché atteindrait 1,5 millions d'euros soit 2080 €/kg. Le fleuve Guadalquivir en Andalousie a fait l'objet d'une attention particulière, 54 plateformes clandestines de pêche ont été démantelées. Sur les quais de Los Urrutias, région de Murcie, 200 kg d'anguilles fraîchement débarquées ont été repérées par la Guardia Civil. Sur la route N-630, dans la province de León, 16 kg d'anguilles congelées ont été saisis dans un véhicule immatriculé au Portugal. En Catalogne, à l'aéroport de Barcelone 6 passagers voulaient s'envoler avec des valises pleines de civelles ou d'anguilles. Les vivaces ont été relâchées dans le parc naturel du delta de l'Ebre.

Le bilan final des saisies s'élève à 2000 kg d'anguilles et de civelles d'une valeur de 6,35 millions d'euros. 108 braconniers et trafiquants sont dans les mailles de la justice.

Quinze pays de l'Union Européenne n'ont pas participé à l'opération Lake : l'Autriche, le Luxembourg, Chypre, Malte, la Croatie, le Danemark, la Pologne, l'Estonie, la Roumanie, la Finlande, la Slovaquie, la Slovénie, la Grèce, la Hongrie et l'Irlande.

Europol, 4 juin 2020 ; The Spain Journal, 30 avril 2020.<sup>28</sup>

## "A la Trace" n°25

### **Début avril 2019**

#### **Madrid, Communauté de Madrid, Espagne**

Saisie dans une zone industrielle et dans 4 épiceries asiatiques de 2598 anguilles prêtes à être consommées (500 kg) et de 25 anguilles dans un aquarium. En première approche, ce serait des anguilles américaines (*Anguilla rostrata*) importées de Chine mais le grossiste dit qu'elles viennent de France, sans pouvoir mettre à la disposition des enquêteurs un bon de livraison ou une facture.<sup>30</sup>

## "A la Trace" n°21

### **Portland, Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de trois trafiquants de civelles américaines (*Anguilla rostrata*).

– William Sheldon à six mois de prison suivis de trois ans de liberté surveillée, à une amende de 10.000 US\$ et au versement de 32.000 US\$ correspondant à la valeur du camion qu'il utilisait pour se livrer au trafic. Sheldon était éleveur agréé de civelles et en même temps à la tête d'un réseau de commercialisation de civelles braconnées. Sheldon a en outre interdiction de disposer d'un permis d'élever ou de commercialiser des civelles.

– Timothy Lewis à six mois de prison suivis de trois ans de liberté surveillée et à une amende de 2500 US\$.

– Thomas Reno à une année de mise à l'épreuve.

Cf. « A la Trace » n°19 p.12.<sup>8</sup>



## "A la Trace" n°20

### **OPERATION BROKEN GLASS**

**18 janvier 2018**

#### **Newark, Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique**

L'opération Broken Glass continue à relever ses filets. Joseph Kelley et James Lewis ont sur le dos 7 chefs d'inculpation concernant la pêche illégale et le trafic de civelles (*Anguillidae*). Ils les avaient capturées dans le New Jersey et le Massachusetts et revendues à une filière d'exportation. Parmi leurs complices se trouvait Thomas Choi, un grossiste condamné en décembre 2017 pour contrebande vers l'Asie de cargaisons de civelles d'une valeur cumulée d'1,26 million d'US\$ (cf. A la Trace n° 19, p. 12). L'opération Broken Glass, conduite au niveau fédéral par l'U.S. Fish and Wildlife Service, a pour l'instant permis l'inculpation de 23 personnes dans les Etats du Maine, de Virginie, de Caroline du Sud et du New Jersey. Le total des trafics est estimé à plus de 4,5 millions de dollars.<sup>10</sup>

## "A la Trace" n°19

### OPERATION BROKEN GLASS

5 octobre 2017

**Portland, Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique**

Une Cour fédérale a ouvert le procès de William Sheldon, Timothy Lewis et Charles Good accusés de trafic d'anguilles d'Amérique (*Anguilla rostrata*), plus précisément de civelles. Ils ont plaidé coupable. Les trois hommes sont tombés dans les filets du U.S. Fish and Wildlife Service au cours de l'Opération Broken Glass, une enquête couvrant 14 Etats et visant à mettre un coup d'arrêt au trafic de civelles. Ces alevins peuvent être vendus plus de 2000 US\$ la livre en Asie. Au total 18 suspects ont été arrêtés dans cette opération. Ils ont admis avoir trafiqué pour plus de 4,5 millions US\$ de civelles.<sup>15</sup> Cf. « Si belles civelles », « A la Trace » n°4, p.9.

### OPERATION BROKEN GLASS

3 novembre 2017

**Norfolk, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**

Sa condamnation a été annoncée aujourd'hui. Tommy Water Zhou (cf. « A la Trace » n°17 p. 10), ramassé dans les filets de l'opération Broken Glass, a pris 18 mois de prison pour trafic de civelles d'anguille américaine (*Anguilla rostrata*) illégalement pêchées en Virginie. Les documents produits devant le tribunal ont démontré que le trafic de Zhou avait porté sur au moins 47,5 kg de civelles soit environ 210.000 individus, pour une valeur supérieure à 105.000 US\$. Il les avait exportées illégalement des Etats-Unis.<sup>17</sup>



### OPERATION BROKEN GLASS

RECIDIVE

25 octobre 2017

**Norfolk, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**

Le verdict est tombé. Richard D. Austin (cf. « A la Trace » n°17 p. 10) a pris 24 mois de prison pour trafic de civelles. Austin accumulait déjà plusieurs condamnations pour des infractions à la réglementation sur la faune sauvage. Cette fois, il se retrouve derrière les barreaux pour 147 livres (73,5 kg) de civelles, soit environ 300.000 individus, braconnés en Virginie et dans le Massachusetts. Ses profits dans cette affaire sont estimés à 162.000 US\$. Il revendait ses prises à des exportateurs tournés vers le marché asiatique.<sup>16</sup>



### OPERATION BROKEN GLASS

12 et 14 décembre 2017

**Portland, Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique**

- Condamnation de Yarann Im à six mois de prison pour avoir acheté en toute connaissance de cause environ un million de civelles (218 kg) braconnées en Virginie, en Caroline du Nord et au Massachusetts et les avoir vendues par ruse en Asie.

- Albert Cray plaide coupable. Il a pêché illégalement des civelles dans le New Jersey pour une valeur de 250.000 US\$ pour la seule année 2013 et les a revendues dans le Maryland à un négociant en produits de la mer.

- Thomas Choi, 76 ans, le négociant en produits de la mer du Maryland, a été condamné à 6 mois de prison et à une modeste amende de 25.000 US\$ pour la contrebande vers l'Asie d'environ 2,5 millions de civelles pour une valeur d'1,26 millions d'US\$.<sup>18</sup>



## "A la Trace" n°17

Juin 2017

**Japon**

Le constat de l'Agence des pêches est purement statistique. Le permis global de capture des civelles dans les 24 préfectures du pays entre novembre 2016 et avril 2017 est de 8,4 t. Le stock de civelles dans les élevages est de 19,5 t. 4,1 t ont été importés de Hong Kong. L'origine de 7 t de civelles est donc inconnue. Deux hypothèses sont avancées pour expliquer ce surplus majeur qui correspond à quasiment la moitié des stocks : des captures illégales dans les eaux japonaises ou de la contrebande en provenance de Taïwan. Pourquoi pas de la contrebande en provenance de l'UE ? Les réseaux européens sont bien organisés. Il n'y a pas eu de dépistage génétique dans les élevages japonais et de tri entre les *Anguilla japonica* et les *Anguilla anguilla* européennes. Les *Anguilla japonica* ne sont pas inscrites à la CITES tandis que les *Anguilla anguilla* sont en Annexe II.<sup>25</sup>

5 avril 2017

**Norfolk, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**

Comparaison de Tommy Water Zhou pour trafic de civelles d'anguille américaine (*Anguilla rostrata*).

Tommy « Water » Zhou plaide coupable pour le trafic illégal de civelles auquel sa compagnie de distribution de produits de la mer, Wilson Group Sea Trading LLC, se livrait depuis 2013. Sous couvert d'un strict permis de commercialisation des civelles dans l'Etat du Maine, il se fournissait en Virginie où la pêche aux civelles est interdite et livrait hors du Maine dans l'Etat de New York où la compagnie de Zhou est très active. Le procès en juillet en dira plus.<sup>12</sup>

## **OPERATION BROKEN GLASS**

**14 avril 2017**

### **Norfolk, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**

Richard Austin plaide coupable. Pêcheur dans le Maine, il élargissait son rayon d'action à la Virginie et au Massachusetts. De 2013 à 2015, le montant de son trafic de civelles s'élève à 190.000 US\$. Il revendait les civelles (*Anguilla rostrata*) à des grossistes dans l'Illinois et l'Etat de New York qui à leur tour les exportaient en Asie.

La capture des civelles est autorisée dans le Maine et en Caroline du Sud. C'est tout.

Broken Glass a jusqu'alors abouti à la comparution de 12 personnes dont le trafic cumulé s'élève à près de 3 millions d'US\$. Pas moins de 20 institutions sont engagées dans l'opération.<sup>13</sup>

## **"A la Trace" n°15**

### **OPERATION BROKEN GLASS**

**Du 4 au 6 octobre 2016**

#### **Portland, Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique**

Les 7 braconniers et trafiquants de civelles d'anguille américaine (*Anguilla rostrata*), Yarann Im, Mark Green, John Pinkham, Thomas Reno, Michael Bryant, George Anestis et Thomas Choi, plaident coupable. Le montant du trafic frise les 2 millions de dollars. Ils capturaient les anguilles juvéniles sur la côte Est en Virginie, au New Jersey, au Massachusetts et dans le Rhode Island. Ils étaient en relation avec des acheteurs en Asie. Ils vendaient la livre de civelles au prix de 2000 US\$. La pêche aux civelles est interdite aux Etats-Unis sauf dans le Maine, la Caroline du Sud et la Floride. Dans ces 3 Etats, des permis et des déclarations de pêche sont exigés et des quotas stricts doivent être respectés de même que la saison de pêche. Les fautifs utilisaient des permis officiels pour masquer les prises clandestines et faciliter l'exportation. Ils risquent 5 ans de prison, 250.000 US\$ d'amende et jusqu'à 2 fois le montant des ventes illicites de dommages et intérêts. Pas moins de 18 administrations, agences et services de la justice et de la police ont collaboré à l'opération.<sup>9</sup>

**28 novembre 2016**

#### **Charleston, Etat de Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique**

Trois personnes plaident coupable du trafic inter-Etats de civelles (*Anguilla rostrata*) estimé à 740.000 US\$.<sup>10</sup>

## **"A la Trace" n°4**

En mai 2013, 2 frères ont pris la fuite dans les marais du Maine aux Etats-Unis. De nuit, ils se livraient au braconnage des civelles dont le journal local, le Gloucester Daily Time, dit « qu'elles ont l'épaisseur d'un spaghetti » et ajoute : « il y a 10 ans la livre de civelle se vendait autour de 25 \$, aujourd'hui elle se vend 2000 à 3000 \$ ». Les frères Kenneth en avaient 2 seaux pleins. Dans le Maine, la pêche reste ouverte sous couvert de quotas restreints. 407 pêcheurs professionnels bénéficient d'une licence. Dans le Massachusetts et dans le New Hampshire la pêche est totalement interdite et le braconnage explose. Un filou avec du culot, de l'expérience, un filet-tamis, des relations et de la chance peut se faire 100.000 US\$ en 3 nuits. En même temps les effectifs de la police environnementale ont été réduits d'un tiers. Les pilleurs réussissent même à déjouer la surveillance et à cueillir les civelles à la sortie des canalisations qui les aident à franchir les barrages sans être broyées par les turbines. Les bénévoles qui se consacrent au printemps à assister les civelles dans la montée vers l'intérieur des terres n'osent même pas témoigner à visage ouvert. C'est dire l'ambiance qui règne sur le terrain.

**En janvier 2014, l'aéroport de Pékin a failli être envahi par 10.000 civelles. Entassées dans des sacs de plastique répartis dans 12 cartons, elles ont été saisies dans les bagages d'un citoyen chinois qui souhaitait, selon ses dires, monter un élevage d'anguilles dans le Fujian.**